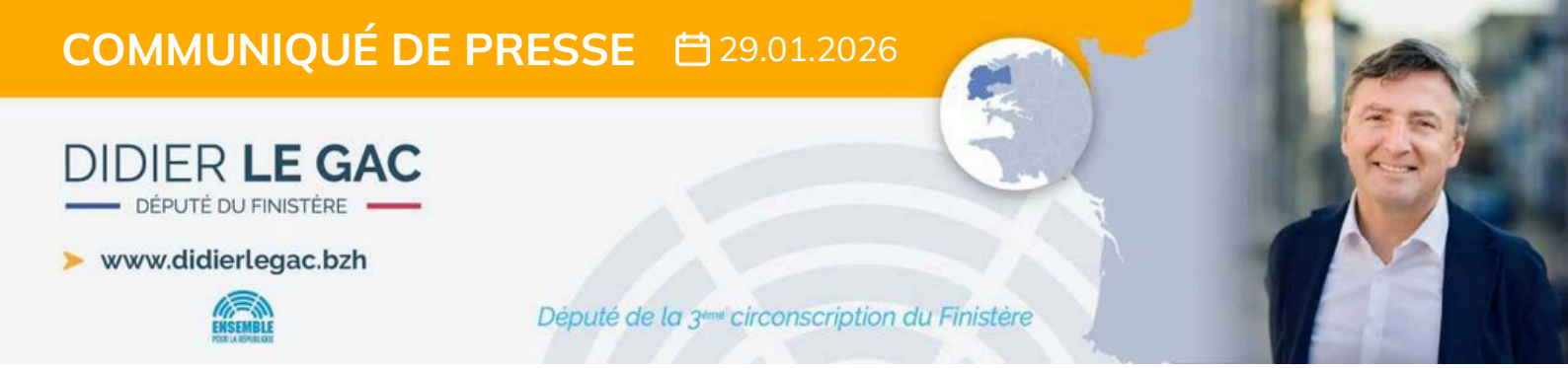
DIDIER LE GAC
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE
www.didierlegac.bzh



Essais nucléaires en Polynésie française : l'indemnisation des victimes enfin améliorée !

Quelques mois seulement après l'adoption, le 10 juin 2025, des conclusions de la Commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires menés en Polynésie française - présidée par le député Didier Le Gac et ayant pour rapporteure la députée de Polynésie Mereana Reid Arbelot -, les deux députés ont défendu ce matin, dans l'hémicycle, la proposition de loi qu'ils ont conjointement déposée visant « à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires français et améliorer leur indemnisation » (lien vers la proposition de loi).

Si la politique d'essais nucléaires conduite en Polynésie française entre 1966 et 1996 a permis à la France d'accéder au rang de puissance nucléaire, elle a également engendré des conséquences sanitaires et humaines incontestables, qui appellent une pleine reconnaissance de la Nation.

Quinze ans après la promulgation de la loi Morin du 5 janvier 2010, et alors que la Commission d'enquête parlementaire a mis en évidence les limites du système actuel d'indemnisation, il était en effet temps de refondre ce dispositif vers un modèle plus juste, plus accessible et plus efficace.

Parmi les mesures phares de cette proposition de loi - qui a reçu un avis favorable du Conseil d'État - figurent l'instauration d'une présomption irréfragable d'exposition, en lieu et place de la présomption de causalité, ainsi que la reconnaissance des victimes indirectes et des ayants droit, garantissant ainsi un accès élargi et sécurisé à la réparation.

Le député Didier Le Gac se félicite de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de cette proposition de loi ; un signal fort à l'attention des vétérans, des associations de victimes et de l'ensemble des Polynésiens, qui attendaient de longue date des avancées concrètes en matière de reconnaissance et de réparation.

Après cette première étape déterminante, le texte poursuivra désormais son examen parlementaire au Sénat.

➡️ Vidéo de l'intervention liminaire du député Didier Le Gac : https://youtu.be/WaoANVEy1Ds

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan